



**Contribution de la Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires
(CEPLI)**

**Consultation des Régions et des villes européennes
«Votre opinion sur la stratégie Europe 2020» - CdR**

La CEPLI accueille favorablement la consultation ouverte par le CdR sur «Europe 2020 – une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive».

Les pouvoirs locaux doivent en effet être totalement reconnus dans les procédures de construction des stratégies européennes telles que celle pour la période 2020. Les politiques européennes s'appliquent avant tout sur des territoires qu'il ne faut plus ignorer. Elles sont mises en œuvre pour les citoyens de l'UE, beaucoup plus liés aux autorités locales qu'aux instances européennes pour la compréhension de ces politiques, donc pour leur adhésion à celles-ci.

Le traité de Lisbonne récemment entré en vigueur donne une place désormais centrale aux pouvoirs locaux dans la construction de l'Europe. Il réaffirme l'urgence de la mise en œuvre du principe de subsidiarité.

L'Eurobaromètre de février 2010 sur l'opinion publique dans l'UE révèle que le niveau local est désormais le niveau de décision jugé par les citoyens comme ayant le plus d'influence sur leurs conditions de vie. Par ailleurs deux européens sur trois (66%) estiment que les autorités locales ne sont pas suffisamment prises en compte lors de l'élaboration des politiques au sein de l'UE.

Pour toutes ces raisons, le CdR, instance représentative de tous les niveaux de pouvoirs locaux, a eu raison de s'impliquer dans la procédure de consultation sur la stratégie UE 2020.

Néanmoins, la CEPLI regrette que l'intitulé de cette consultation du CdR ne mentionne que les Régions et les Villes. En effet, il est urgent de reconnaître le rôle et la nécessité des Pouvoirs locaux intermédiaires dans les différents niveaux locaux.

Il n'est plus possible de revendiquer la place des gouvernements locaux dans la gouvernance européenne mais d'en ignorer systématiquement un niveau, celui des pouvoirs locaux intermédiaires.

Sur les questions posées dans cette consultation:

1-1 L'équilibre entre les trois dimensions de la stratégie – économique, sociale et environnementale – est-il approprié? Si votre réponse est non, expliquez.

La CEPLI approuve ces trois piliers, et notamment leur traitement sur un même niveau de priorité.

La crise actuelle a confirmé le fait qu'il est absolument nécessaire de donner la priorité à la croissance économique et à la lutte contre le chômage, la seule dimension économique n'étant plus suffisante pour garantir le développement. Il est en effet urgent de prendre la mesure de la dimension durable de toutes les politiques publiques. Il est temps de même, en cette année 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de proclamer que sans cohésion sociale l'UE ne connaîtra pas de croissance harmonieuse.

Cela étant, la dimension territoriale de la mise en œuvre de ces stratégies n'apparaît pas suffisamment dans les objectifs de la Commission européenne. Or, comme cela est dit

précédemment en introduction de cette contribution, aucune politique européenne ne peut désormais être mise en œuvre sans l'appui des pouvoirs locaux, tous niveaux confondus.

La CEPLI insiste sur la priorité de cohésion sociale, car les compétences relevant de cet objectif sont majoritairement mises en œuvre par les pouvoirs locaux intermédiaires: politiques en faveur des catégories à risque (enfants institutionnalisés, handicapés, personnes seules, personnes âgées, etc...), éducation, insertion sociale, santé, etc..

Par conséquent, la CEPLI demande au Comité des Régions de peser de toute son influence pour que la Commission européenne donne une véritable dimension territoriale à la future stratégie UE 2020.

Elle demande que cette reconnaissance soit assortie de mesures concrètes, notamment les conditions de la consultation systématique des pouvoirs locaux, les modalités d'évaluation des politiques menées ensemble, etc.

1-2 Le nombre d'objectifs est-il approprié et les objectifs sont-ils suffisamment ciblés?

En principe, le nombre des cinq objectifs centraux ne peut pas être critiqué.

Toutefois, la CEPLI estime que le planning prévu pour l'adoption de la stratégie par le Conseil européen est très juste si l'on considère les secteurs clés devant contribuer à la croissance et la date butoir fixée au sommet de juin 2010.

Dans ce cadre, il sera très difficile de prendre en considération les positions des parties prenantes, dont les pouvoirs locaux, qui normalement devraient être pris en compte.

La définition, déjà bien avancée, des objectifs centraux, présente des avantages mais également des risques. Déterminer des objectifs quantifiables peut aussi aider à établir des indicateurs pour la réalisation de la stratégie et ainsi conduire à une transposition plus stricte.

Toutefois, ces objectifs centraux spécifiques ne doivent pas miner la répartition des compétences entre l'UE et les États membres.

Ce danger existe en particulier pour ce qui concerne les objectifs d'abaissement des quotes-parts de jeunes sans diplôme. Sur ce point, la CEPLI rappelle que l'UE n'a pas de compétences dans le secteur de l'éducation, ni dans le domaine de la politique sociale et du marché de l'emploi.

1-3 Quels autres objectifs?

La CEPLI considère que la dimension des grands réseaux européens ne saurait se limiter aux seuls réseaux numériques.

Les réseaux de transports en commun, qu'ils soient aériens, maritimes, ferroviaires ou terrestres demeurent un enjeu fondamental autant pour le développement économique de l'UE que pour la protection de l'environnement de ses citoyens. Il en va de même pour la cohésion territoriale, le désenclavement de nombreux territoires et leur développement économique.

La problématique de la santé publique doit aussi être prise en compte dans l'objectif de cohésion sociale. C'est encore une compétence des pouvoirs locaux intermédiaires et un domaine dans lequel ils peuvent facilement témoigner de la forte attente des citoyens européens. Les politiques de prévention, par exemple, peuvent être reconnues comme des objectifs de cohésion sociale de l'UE.

La CEPLI propose enfin que la dimension culturelle de la cohésion sociale européenne puisse être reconnue dans toute sa diversité. La culture doit faire partie des ambitions de l'UE au même titre que l'éducation et l'innovation. Sans mémoire, sans patrimoine et sans création artistique, il n'y a pas de politique d'avenir.

2-1 A quels types d'indicateurs faudrait-il recourir pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés au niveau européen?

La Commission européenne souhaite que les résultats de la stratégie fassent l'objet d'un suivi annuel, ce qui est très raisonnable. Le PIB est un indicateur stable et fiable. Pour le suivi annuel il faut, peut-être, mettre en place une série d'indicateurs montrant l'ensemble des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs, mais ces indicateurs ne sont pas précisés.

Si les données chiffrées restent des indicateurs pertinents, notamment en matière économique, ils ne sont pas les seuls, ni même les plus pertinents pour décrire le maintien de la cohésion sociale et le progrès du bien être et de la qualité de vie des citoyens.

Des indicateurs peuvent être empruntés aux systèmes démocratiques de gouvernance territoriale. Les sondages auprès des citoyens sur des questions précises donnent une bonne idée de la perception d'une politique.

Il est aussi possible d'utiliser des méthodes de démocratie participative, comme par exemple d'associer les usagers des services publics aux instances de gestion et d'évaluation.

2-2 Quels sont selon vous les enjeux liés à l'utilisation de ces indicateurs?

Les enjeux de l'utilisation et de la pertinence de ces indicateurs sont stratégiques.

Ils doivent permettre la correction en cours de période de certains objectifs.

Ils indiquent si les moyens mis en œuvre, leur répartition géographique, par objectifs, par exemple, sont corrects.

Ils doivent aider à choisir le bon niveau d'intervention et le type d'acteurs souhaités pour la mise en œuvre d'une politique.

3-1 Existe-t-il dans votre pays des mécanismes institutionnels qui pourraient contribuer à associer effectivement les – pouvoirs locaux – à l'élaboration de la stratégie (définition des objectifs et des programmes de réforme nationaux) et à sa mise en œuvre? Comment les – pouvoirs locaux – peuvent-ils s'assurer que la stratégie soit plus ciblée et mieux adaptée aux différences locales?

Il n'existe pas aujourd'hui dans tous les pays d'instances permettant une telle évaluation des politiques locales au niveau national. Cela est dommageable aux politiques locales, mais également aux politiques nationales et européennes. La CEPLI approuve, par conséquent, la proposition du CdR de mettre en place dans tous les pays de l'UE et au niveau européen, des instances de concertation, mais également d'évaluation, permanentes et structurées, ouvertes à tous les représentants des différents niveaux de pouvoirs locaux.

3-2 Comment percevez-vous votre rôle dans la mise en œuvre d'Europe 2020?

Les politiques nationales et européennes ne peuvent plus être menées sans l'appui des pouvoirs locaux. Ceux-ci doivent élaborer leurs stratégies locales, suivant leurs propres compétences, dans le périmètre de leurs territoires, en prenant en compte les données économiques et sociologiques locales, ainsi que les objectifs européens. Ces objectifs doivent pouvoir se décliner à moyen et long terme dans la définition des politiques locales développées par les autorités locales.

4-1 Comment et dans quelles conditions la politique de cohésion pourrait-elle «réduire l'écart» conformément à l'objectif défini dans le traité tout en contribuant aux priorités de croissance intelligente, durable et inclusive?

La politique de cohésion est une des politiques les plus distributives de toutes celles menées par l'UE. Elle a déjà apporté la preuve de son efficacité, en garantissant un co-développement de tous les territoires de l'UE, garantissant la mise à niveau de ceux les plus éloignés du rythme moyen de croissance de l'UE.

Il est bien connu, que les fonds structurels ont déjà substantiellement contribué à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne pour la période 2007-2013 en augmentant le rôle des Pouvoirs locaux dans cette mise en œuvre.

Ainsi, il est nécessaire de maintenir une politique de cohésion européenne liée à la stratégie de Lisbonne et concentrée sur les nouveaux objectifs de cette stratégie renouvelée, cela tout en promouvant des conditions économiques favorables à la compétitivité et à l'emploi à travers l'Europe. Celle-ci peut être la clef de la réalisation d'une croissance économique étendue à tous les territoires.

La politique de cohésion est plus qu'une question de solidarité. C'est l'instrument le plus important pour promouvoir la compétitivité des territoires les plus en retard de l'Union Européenne.

Ces territoires détiennent des ressources sous-utilisées qui pourraient contribuer à la croissance générale de l'Union Européenne. Dans ce contexte, les fonds structurels européens sont un instrument essentiel pour donner à tous les territoires la possibilité d'exploiter leur potentiel de développement et pour augmenter la prospérité, la croissance durable et l'emploi.

Dans le cadre de la politique de cohésion, l'encouragement de la recherche et de l'innovation devrait être reconnu comme particulièrement important.

Dans les périodes de programmation précédentes de nombreux projets importants dans ce domaine, comme dans celui des politiques d'emploi innovatrices, ont été réalisés autant dans les territoires en retard que dans d'autres territoires en Europe, et cela grâce aux fonds structurels européens, prouvant ainsi la valeur ajoutée de ces fonds.

Donc, il est important de noter qu'une politique de cohésion encourageant la promotion de l'innovation et de l'excellence en Europe est nécessaire pour garantir que la politique d'innovation, en tant que telle, fasse de la stratégie renouvelée de l'UE un succès.

Cette politique met en œuvre, grâce aux fonds structurels, une véritable politique de péréquation des richesses.

Elle garantit également la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'UE sur tout son territoire, en assurant la cohésion sociale et territoriale, désormais érigée en priorité de l'UE. Elle donne aussi toute sa valeur au principe de subsidiarité renforcé par le traité de Lisbonne.

La CEPLI demande le maintien et même le renforcement de cette politique, à l'appui d'une politique de coopération territoriale également renforcée.

4-2 Comment le financement de l'UE devrait-il contribuer à la cohésion territoriale et à la croissance intelligente, durable et inclusive, et plus précisément quel doit être son montant global, et comment doit-il être réparti entre les différents instruments de financement tels que les fonds structurels, les fonds agricoles, et de développement durable, le programme cadre de recherche et le programme cadre pour l'innovation et la compétitivité?

La politique de cohésion a eu un impact très important dans la plupart des pays de l'UE, au regard des investissements qu'elle a permis et soutenus. Dans certains pays, cela représente une part de l'ordre de 4% du PIB.

Elle a contribué à la diminution des inégalités de revenus entre régions riches et pauvres, a permis une création d'emplois sans précédent et a été à l'origine de la création de plusieurs centaines d'entreprises, projets de coopération, programmes de recherche et développement par territoires, par filières. Il faut donc saluer ces impacts tangibles de la politique de cohésion, et en maintenir le niveau pour garantir la pérennité de tous ces effets positifs et de toutes les richesses déjà créées. Il faut aussi la maintenir pour qu'elle poursuive ce développement économique des territoires et consolide cette compétitivité.

Pour réaliser l'objectif de cohésion territoriale à travers l'Europe, une part substantielle du budget de l'UE doit être allouée à la Politique de cohésion après 2013. Ainsi le débat autour du futur budget de l'UE doit prendre en compte la dimension de la politique de cohésion en tant que instrument essentiel de l'UE pour promouvoir la compétitivité et la croissance économique pour toute l'Union Européenne.

Dans le cadre de la politique de cohésion la plus grande partie des ressources disponibles doit continuer à abonder les territoires les plus en difficultés pour réduire les disparités et contribuer à offrir les mêmes opportunités pour tous les citoyens de l'UE. Au-delà de 2013 les fonds structurels devraient continuer à être le cœur de la politique de cohésion. Il sera toujours nécessaire de garantir une partie plus importante des ressources financières pour les territoires les plus en retard pour leur permettre de progresser.

Il faut considérer la possibilité de transférer les financements pour la recherche et la technologie en gestion déléguée pour les fonds structurels et renforcer ainsi le rôle des pouvoirs locaux dans la promotion de l'innovation.

La gouvernance multiniveaux appliquée à la gestion des fonds structurels, permettrait un juste partage des responsabilités pour les différents programmes intervenant dans les territoires défavorisés. Il faudrait placer l'autorité de gestion aux niveaux les plus appropriés afin que les parties prenantes se concentrent sur les buts communs. Il serait nécessaire de renforcer l'efficacité des fonds pour cibler la compétitivité et la croissance économique.

En raison des conséquences dramatiques de la crise financière actuelle, la stratégie orientée vers l'emploi est nécessaire dans l'avenir. Le Fonds Social Européen doit être maintenu comme un instrument séparé dans le cadre de la politique de cohésion. Ce fonds doit être abondé suffisamment pour faire face aux défis nécessitant la mise en œuvre de nouvelles politiques d'emploi.

La CEPLI demande par conséquent que les moyens mis en œuvre dans cette politique, et notamment ceux des fonds structurels restent, a minima, au même niveau dans la future période de programmation. Elle insiste sur l'impact du volet FEDER sur l'ensemble des politiques de développement rural. Elle insiste également sur le FSE, qui ne doit pas s'autonomiser hors de la politique de cohésion. Ce fonds a déjà prouvé son efficacité dans les années antérieures, et cela sera sans aucun doute démontré dans le cadre de l'année 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Enfin cet effort budgétaire, qui apporte à la fois de la cohésion sociale, territoriale, mais également de la compétitivité dans les territoires de l'UE est plus que jamais nécessaire dans une période de crise économique et sociale sans précédent.

5-1 Pensez vous que la proposition relative à Europe 2020 puisse faire l'objet d'une meilleure communication envers les citoyens de l'UE que la stratégie de Lisbonne? A la lumière de l'expérience acquise avec la stratégie de Lisbonne, quelles parties de la société et du territoire européens devraient-elles bénéficier d'un effort de communication en particulier?

Dans le domaine de la communication, comme dans tous les autres domaines, les pouvoirs locaux peuvent servir de relais et de leviers aux politiques européennes. Ceux-ci disposent de leurs propres réseaux et outils d'informations: réseaux numériques, journaux locaux, mais également contacts direct avec les citoyens et la presse locale, etc. Tous ces moyens peuvent être mis en œuvre pour la diffusion d'information sur l'Europe dès lors qu'il y a une co-construction de politiques entre les pouvoirs locaux et les instances européennes.

Les TV locales, la presse locale, les pages web ainsi que les responsables de la communication des autorités locales sont autant de vecteurs utiles pour l'UE.